

compte-rendu de la réunion du bureau directeur du 19 avril 2021 en visio-conférence

Présents : M^{mes} Monique Ansquer, Odile Dubus, Marie-José Gaudefroy, Nathalie Lassalle & MM. Michel Laurent, Jean-Philippe Mennesson, David Peneau, Philippe Pudelko

Ordre du jour :

- Le devenir du pôle espoirs masculins IDF
- Date du conseil pédagogique
- ANS
- Recrutement – fiches de poste
- Aide régionale
- Questions diverses

La séance débute à 18h02.

LE DEVENIR DU PÔLE ESPOIRS MASCULINS IDF

> Proposition faite à la suite de la remontée d'information du responsable du pôle masculin, des réunions avec les clubs professionnels masculins de l'Île-de-France et des rencontres avec la DTN et la MDH.

Les problématiques rencontrées par le site du pôle masculin situé à la MDH ont été accentuées par la crise sanitaire et la « bulle » instaurée pour protéger les équipes de France.

Cependant, ce qui avait été sous-estimé, c'est l'isolement des 16 polistes à la MDH, alors que sur les autres pôles, ils ont des liens avec d'autres jeunes.

Pour information, le CDFAS d'Eaubonne va intégrer le « Grand INSEP ».

La ligue doit rester vigilante sur la rotation des cadres formateurs, sur la neutralité du site et des cadres, sur l'amélioration de la communication, sur l'établissement de fiche de poste pour la recherche d'intervenants.

Le BD de la ligue acte le transfert des activités pôle de la MDH vers Eaubonne, ce transfert va être proposé à la validation du CA de la ligue programmé pour cela le 24/04/2021

DATE DU CONSEIL PÉDAGOGIQUE

> Le conseil pédagogique est l'instance qui prépare le bilan des formations effectuées et qui prend les décisions concernant l'ITFE sur la saison suivante (formations supplémentaires, tarifs proposés).

Les décisions du conseil pédagogiques sont proposées à la validation du CA ligue prévue le 15/05/2021

Ce conseil est constitué des présidents de comité et du BD de la ligue.

Le conseil pédagogique se déroulera le 10 mai 2021 à 19h.

ANS

> Lors du premier rendez-vous au niveau du COPIL ANS il a été fait une présentation du programme ANS campagne 2021 au niveau du territoire.

> Chiffres clés

ANS 2021

- Enveloppe fédérale : 3,489 M€ dont 533 650 € issus du Plan France Relance.
Augmentation de 30 % par rapport à 2020
- Enveloppe ligue IDF : 444 229 €

Les contraintes :

67 942 € issus du plan France Relance volet 1
50 % minima pour les clubs
22 % minima pour le volet « féminisation »
39 255 € maximum sur le volet 6 PPF

ANS 2020

- Enveloppe fédérale : 2,660 M€ + 150 000 € destinés aux projets des clubs
- Enveloppe ligue : 338 770 € + 16 297 € destinés aux actions des clubs

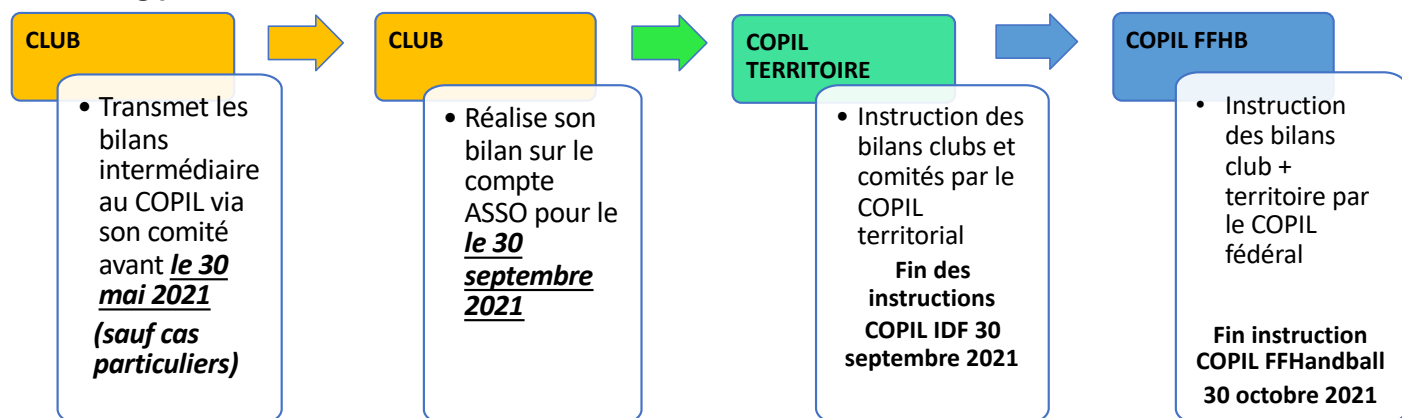
181 projets 97 structures

60 % pour les clubs

42 % pour le volet féminisation

> Le montant de 67 942 € pour le volet 1 est le montant maximum qui pourra être obtenu.
Le volet PPF est nouveau et concerne le PPF accession et donc les comités et la ligue

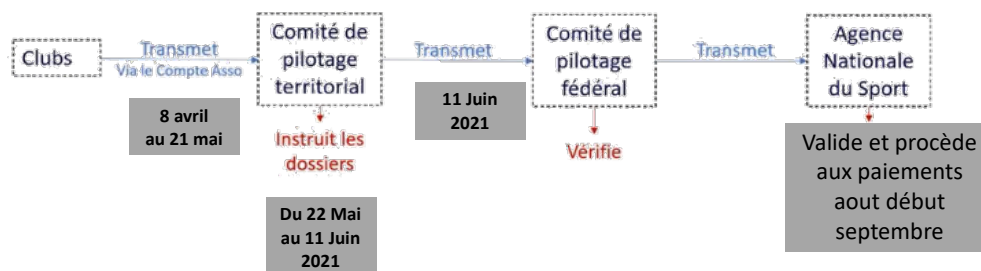
• **Planning prévisionnel**



• **Dépôt des dossiers**

Dépôt des dossiers possible entre:
8 avril 2021 et le 21 mai 2021 (minuit)

Processus d’instruction:



• **Les volets et les acteurs autorisés à enclencher des actions**

	Clubs	Comités	Ligues
Solidarité et reprise (aide à la prise de licences/ respect du protocole sanitaire) 1	Green	Green	Green
Développement des handballs (Hand à 4, Beach, Handfit, Handensemble, Babyhand, à l'extérieur/à l'école) 2	Green	Green	Green
Formations dirigeants entraîneurs 2 bis	Green	Red	Green
Développement du vivre ensemble et de la citoyenneté (public en difficulté et éloigné de la pratique/ lutte contre les violences)	Green	Green	Green
Féminisation (de la pratique/ de l'ensemble du club) 3	Green	Green	Green
PPF Accession (Pôles d'accession et détection)	Red	Yellow	Green

• Un groupe de travail constitué des CTF doit proposer au COPIIL ANS des critères à mettre en œuvre dans les différents axes afin de déterminer si les projets des clubs répondent aux attendus

RECRUTEMENT – FICHES DE POSTE

- > La ligue souhaite procéder au recrutement de 3 personnes avec l'aide de l'ANS emploi (sur 3 ans) dont 1 pour remplacer un salarié qui quitte la ligue au 30/06/2021 :
 - 1 agent de développement (sport santé et handicap – niveau licence) – Poste qui pourra être financé avec les diverses aides
 - 1 chargé.e de développement (féminisation, scolaire, Beach... – niveau master)
 - 1 chargé.e de missions de la formation (coordination de formation – niveau master) – Poste qui pourra s'autofinancer avec les nouvelles formations mises en place à partir de septembre 2021 (nouvelle certification titre 4).

Ces fiches de poste vont être envoyées dans le milieu du handball mais aussi sur les réseaux d'étudiants des écoles « sport management », le CROSIF, Pôle-emploi, la ligue et le comité handisport et sports adaptés.

AIDE REGIONALE (VOIR PRÉSENTATION)

- > Réunion du 30 mars dernier avec Valérie Péresse
Les clubs devront être classés en 4 catégories (voir document en annexe)
 - Clubs de proximités
 - Clubs départementaux
 - Clubs référents régionaux
 - Clubs d'excellence
- > La ligue va travailler avec les comités sur le questionnaire à destination des clubs pour obtenir toutes les informations nécessaires au classement.
- > 1 million d'euros a été débloqué (concerne l'ensemble des sports en Île-de-France) pour les actions qui seront menées sur les bases de loisirs cet été.

QUESTIONS DIVERSES

- > Le commissaire aux comptes demande des informations complémentaires pour les comptes 2020.
- > Pour préparer le CA du 15 mai, les présidents des commissions devront remonter tout ce qui devra être voté (bilans et projets) lors de l'AG du 5 juin pour le lundi 10 mai au plus tard à la secrétaire générale pour mise en forme et vérification. Ces présentations seront reprises pour l'AG de début juin
- > Pour préparer l'AG du 5 juin, tous les projets qui ne sont pas à voter devront être envoyés à la secrétaire générale le lundi 16 mai au plus tard pour mise en forme, vérification, agrégation aux bilans et projets validés au CA du 15 mai et envoi aux clubs le vendredi 21 mai au plus tard.
Cette AG se fera soit en présentiel, soit en distanciel en fonction des annonces gouvernementales.
- > La fédération a envoyé un mail concernant les clubs n'ayant pas de licenciés sur la saison 2020-2021 pour savoir s'il faut les désaffilier.
La ligue remontera l'info à la fédération pour les clubs concernés.

Fin de la réunion à 21h08.

Prochaines réunions du BD programmées : 26 avril, 3 mai, 17 mai, 31 mai, 14 juin, 28 juin



Marie-José Gaudefroy
Secrétaire Générale



Philippe Pudelko
Président

LIGUE
ÎLE DE FRANCE
FFHANDBALL



Aide régionale Île-de-France



- Lors de la réunion du mouvement sportif du 30 mars dernier, je vous avait informé de mon intention de revenir vers vous pour vous informer des modalités de mises en œuvre du plan régional de sauvegarde des clubs annoncé pour la saison 2021-2022 par la Présidente de la Région Ile-de-France, Valérie Pécresse.
- Afin de recenser les clubs qui pourront prétendre aux différentes aides régionales annoncées, les services régionaux seront mobilisés pour étudier la faisabilité de création d'un télé-service sur la plateforme régionale des aides. Les associations sportives et les clubs affiliés pourront ainsi s'inscrire rapidement et facilement sur les différentes catégories d'aides qui leur seront ouvertes après avis conforme de la ligue.

- Dans l'attente, je vous invite à enclencher le travail de recensement à l'aide du tableau joint afin de répertorier les clubs dans les différentes catégories d'aide et d'identifier les modalités de financement (par la Région).
- Pour vous aider dans ce travail d'identification, vous trouverez également à venir, une fiche de présentation des différentes aides qui vous ont été présentées lors de la réunion de présentation de ce plan régional de sauvegarde des clubs franciliens. **J'attire votre attention sur le fait que ces aides ne sont pas cumulables. Afin de soutenir le plus grand nombre de structures, un club ne pourra émerger qu'à une seule catégorie d'aide.**

Aide régionale Île-de-France



- Je vous laisse le soin de vous organiser pour référencer les structures dans les catégories d'aide en diffusant toute l'information nécessaire aux associations sportives et clubs par les moyens de communication que vous aurez choisis. Vous veillerez également à retourner le tableau à l'adresse sports@iledefrance.fr dans les meilleurs délais qu'il vous sera possible de tenir et en tout état de cause **avant le 15 mai 2021**.

Proposition de questionnaire

- **Information n°1** : connaître le résultat comptable 2020 avec recettes et dépenses, et surtout les fonds propres dispos au 31/12/2020,
- **Ensuite** à partir de cette information, essayer d'obtenir les éléments qui pèseront sur le résultat des saisons 2020-2021 et 2021-2022.
- Perte de licenciés avec l'impact financier
- Baisse de la subvention municipale
- Perte de sponsors
- Perte de revenus liés à la non-organisation de tournoi ou de manifestation
- Montant des charges salariales (pour voir si, par exemple, une reprise avec 40 % de pertes de licenciés permet de maintenir l'emploi) => en gros estimé le passif latent lié à ce poste pour voir si le club arrivera à maintenir l'emploi avec une perte conséquente de licenciés.
- Mesures faites ou envisagées pour la reconquête des licenciés : remboursement sur l'année en cours ou réduction en septembre 2021 (indiquer la remise par licence et le montant global envisagé de remise)
- Economies réalisées de janvier à septembre 2021 (si on demande le résultat au 31/12/2020) => arbitrages, chômage partiel, matériel, non organisation de stage, etc.



LIGUE
ÎLE DE FRANCE
FFHANDBALL



PLAN REGIONAL DE SAUVEGARDE DES CLUBS FRANCILIENS

Ce plan régional a pour ambition d'éviter la disparition des clubs et de les renforcer au sortir de la crise. Il repose sur 4 volets et permet aux clubs d'être plus accessibles, plus éthiques et plus responsables. Tous les clubs devront arborer les couleurs régionales, afficher la charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité ainsi que la charte d'éthique et de déontologie dans le sport.

IMPORTANT : les différentes aides régionales ne sont pas cumulables. Il revient aux ligues et comités régionaux d'identifier les clubs qui seront bénéficiaires selon leurs stricts besoins.

1^{ER} VOLET : CHEQUE SPORT POUR LES PETITS CLUBS

DISPOSITIF EXISTANT

Présentation : ce dispositif est une **aide au fonctionnement au quotidien** des clubs par l'attribution de chèques sport qui permettent différents achats tels l'achat de matériel et accessoires de sport, tenues sportives, fournitures de bureaux, papeterie et consommable informatique, trophées, coupes et médailles etc...

L'aide, sous forme de bons d'achat (chèque sport), est versée directement aux clubs par la Région, sur proposition du mouvement sportif régional et des collectivités.

Bénéficiaires : **associations sportives et clubs franciliens d'envergure locale** affiliés à une fédération, une ligue ou un comité sportif soutenu par la Région dans le cadre du dispositif « développement de la pratique sportive en faveur de tous les publics ».

Critères :

- disposer d'une école de sport pour les jeunes ou mener des activités sportives en faveur des jeunes. Les clubs conduisant des activités sportives en faveur des jeunes filles seront privilégiés.
- conduire des actions en direction d'un public féminin ou seniors ou en situation de handicap.

Montant de l'aide : 400€ ou 600€ pour les structures accueillant des personnes en situation de handicap

Modalités : renseignement du tableau figurant en pièce jointe. Dans un premier temps, les ligues et comités régionaux identifieront les clubs qui seront financés directement par la Région ou indirectement par reversement des subventions 2020 non utilisées. Dans un second temps, les clubs pourront s'inscrire directement via le téléservice régional en cours de création pour la rentrée sportive 2021-2022.

Calendrier : applicable immédiatement

NOUVEAUTE

Présentation : ce nouveau dispositif vient en complément du dispositif des chèques sport pour les « petits clubs ». Il s'adresse à des clubs organisant une pratique sportive à l'attention de différents publics et dans plusieurs espaces. Cette aide d'un montant plus élevé que les chèques sport permettra différents achats tels l'achat de matériel et accessoires de sport, tenues sportives, fournitures de bureaux, papeterie et consommable informatique, trophées, coupes et médailles, location de véhicule pour les déplacements etc..

Bénéficiaires : associations sportives et clubs d'envergure locale et départementale affiliés à une fédération sportive, une ligue ou un comité sportif soutenu par la Région dans le cadre du dispositif « développement de la pratique sportive en faveur de tous les publics ».

Critères :

- organiser la pratique d'activités physiques et sportives dans plusieurs espaces ou installations sportives.
- conduire des actions en direction de publics prioritaires (jeunes, jeunes filles, personnes en situation de handicap, séniors)
- disposer d'un plan de développement de la pratique sportive pour les personnes en situation de handicap

Montant de l'aide : 1000€ et 1500€ pour les structures développant des activités pour les jeunes filles et les femmes **ainsi que** les personnes en situation de handicap.

Modalités : renseignement du tableau figurant en pièce jointe. Dans un premier temps, les ligues et comités régionaux identifieront les clubs qui seront financés directement par la Région ou indirectement par reversement des subventions 2020 non utilisées. Dans un second temps, les clubs pourront s'inscrire directement via le téléservice régional en cours de création pour la rentrée sportive 2021-2022.

Calendrier : saison sportive 2021-2022

3^E VOLET : LABEL « CLUB RÉFÉRENT RÉGIONAL »

NOUVEAUTE

Présentation : Ce nouveau dispositif vise des clubs structurants pour le développement de la discipline. Il s'adresse aux clubs menant des actions envers tous les publics sur plusieurs départements. Il doit redonner des moyens d'action et de développement à des clubs extrêmement pénalisés par la crise.

Bénéficiaires : associations sportives et clubs d'envergure régionale affiliés à une fédération sportive agréée.

Critères :

- disposer d'un projet de club déclinant tout ou partie des plans d'actions du projet sportif territorial de la ligue ou du comité régional de la discipline (plan de féminisation, plan de développement sport et handicap et plan de prévention).
- organiser la pratique d'activités physiques et sportives dans plusieurs espaces ou installations sportives d'au moins deux départements franciliens.
- conduire des actions en direction de publics prioritaires (jeunes, jeunes filles, personnes en situation de handicap, séniors).

Montant de l'aide : 3000€ et 5000€ pour les clubs qui auront déployé un plan de prévention des incivilités, violences, violences sexuelles, de toutes formes de discriminations et de la radicalisation ainsi qu'un plan de féminisation et de développement sport et handicap.

Modalités : renseignement du tableau figurant en pièce jointe. Dans un premier temps, les ligues et comités régionaux identifieront les clubs qui seront financés directement par la Région ou indirectement par reversement des subventions 2020 non utilisées. Dans un second temps, les clubs pourront s'inscrire directement via le téléservice régional en cours de création pour la rentrée sportive 2021-2022.

Calendrier: saison sportive 2021-2022

4^E VOLET : CLUB EXCELLENCE

DISPOSITIF EXISTANT

Présentation : ce dispositif vise à soutenir des clubs, aussi bien féminins que masculins, qui représentent l'Île-de-France au meilleur niveau départemental, régional ou national, afin de leur offrir les meilleures conditions d'évolution.

Par ce dispositif, la Région facilite la mise en œuvre de partenariat entre le CREPS d'Île de France et les clubs afin de leur permettre de bénéficier d'un site offrant tout à la fois équipements sportifs, lieu d'hébergement, de restauration et centre de santé, notamment à l'occasion de stages de préparation.

Bénéficiaires : Deux types de clubs sont identifiés :

- **Clubs Élite :** clubs féminins franciliens amateurs ou professionnels évoluant au plus haut niveau national (1^{ère} ou 2^{ème} division nationale). Créés sous forme d'association sportive loi 1901 ou de sociétés sportives, ces clubs doivent être affiliés à une fédération sportive agréée. Le partenariat est conclu pour une période d'un an.
- **Clubs Premium :** clubs féminins ou masculins amateurs franciliens évoluant ou ayant des athlètes évoluant au meilleur niveau départemental, régional ou national. Créés sous forme d'association sportive loi 1901, ces clubs doivent être affiliés à une fédération sportive agréée. Le partenariat est conclu pour une période de deux ans.

Critères : Disposer d'un projet de club visant à :

- favoriser le développement et l'accès à la pratique sportive pour les femmes, les personnes en situation de handicap, les adolescents et les séniors ;
- former des encadrants et des officiels à tous les niveaux de compétitions ;
- disposer d'un plan de formation des bénévoles ;
- promouvoir la laïcité et les valeurs républicaines et prévenir les risques de radicalisation ;
- présenter des équipes de niveau régional dans toutes les catégories ;
- disposer d'une école labellisée au niveau régional ou fédéral ;
- avoir une école d'arbitrage ou favoriser le développement de l'arbitrage ;
- proposer un programme adapté de préparation des sportifs paralympiques.

Montant de l'aide :

- Jusqu'à 50.000 € par club Elite pour les clubs féminins ;
- 10.000 € par club Premium ;

Modalités : renseignement du tableau figurant en pièce jointe. Dans un premier temps, les ligues et comités régionaux identifieront les clubs qui seront financés directement par la Région ou indirectement par reversement des subventions 2020 non utilisées. Dans un second temps, les clubs pourront s'inscrire directement via le téléservice régional déjà existant.

Calendrier: applicable immédiatement

OPERATION TICKETS LOISIRS SPORT

Présentation : la Région souhaite poursuivre et renforcer le lien avec le mouvement sportif sur les Îles de loisirs régionales en développant significativement les animations sportives et de loisirs, leur dimension éducative et sociale et en augmentant le soutien aux projets.

Tout comme en 2020, les Îles de loisirs seront le lieu privilégié de reprise de l'activité sportive de plein air notamment pour les jeunes franciliens, et ce dès les vacances de printemps. Les associations et clubs sportifs pourront organiser des activités ou des séjours avec une prise en charge à 100%.

Bénéficiaires : associations sportives et clubs d'envergure régionale affiliés à une fédération sportive.

Critères : sont éligibles aux tickets-loisirs les dépenses d'activités sportives et de loisirs, de locations (matériels, salles, locaux, espaces), d'hébergement et de restauration (exclusivement demi-pension et pension complète) réalisées sur les îles de loisirs.

Montant de l'aide : prise en charge à 100% des activités et séjours organisés (hors frais de déplacement et de rémunération des encadrants).

Modalités : 2 dispositifs possibles :

Pour les actions en faveur des licenciés et adhérents : dispositif de droit commun. La demande doit être déposée dans le cadre de l'appel à projet en cours sur la plateforme en ligne <https://mesdemarches.iledefrance.fr>

Les demandes peuvent être déposées soit par les ligues et comités régionaux, soit par les clubs directement après avis conforme de ces derniers.

Le soutien de la Région est conditionné à la mise en œuvre gratuite d'animations sportives en lien avec les gestionnaires des îles de loisirs.

Pour les actions en faveur du grand public : notamment l'organisation de stages sportifs pour les jeunes, les demandes doivent être faites hors appel à projet par l'intermédiaire des ligues et comités régionaux (cf. annexe jointe).

Les ligues et comités régionaux seront destinataires des tickets loisirs qu'ils devront reverser aux clubs bénéficiaires.